

Financer la transition écologique et énergétique

Déclaration du groupe de la coopération

Le groupe de la coopération partage une ambition, celle d'un développement économique plus respectueux de l'environnement, plus durable. L'ensemble du monde entrepreneurial, dont les coopératives, en est bien conscient et les entreprises coopératives sont déjà très impliquées dans la transition écologique qui se fera à partir des réalités de terrain. Il faut mettre en mouvement les territoires, encourager les structures d'appui aux entreprises et développer des outils pour la mobilisation de l'épargne privée comme les fonds de proximité territoriaux, l'avis le souligne bien. Les banques coopératives s'engagent particulièrement pour accompagner le développement des entreprises de l'ensemble de la filière des énergies renouvelables et le financement de projets territoriaux. Il faut, également, encourager les formes innovantes d'entreprises que sont les coopératives et notamment les Sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Nous sommes confrontés à la difficulté de dégager des marges de manœuvres financières dans un contexte contraint et à la nécessité de porter une attention particulière aux enjeux de compétitivité et de redistribution. Pour nos entreprises, la démarche de développement durable permet de concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, alors que le concept de transition écologique semble mettre en avant la seule priorité environnementale.

Une ambiguïté subsiste dans le texte de l'avis sur le débat croissance/décroissance. L'avis met en avant le concept de sobriété énergétique. Le groupe de la coopération est très réservé sur ce concept, corollaire d'une conception décroissante de notre système économique avec ses conséquences, tant en termes d'emplois que de remise en cause d'un droit à un confort minimal de vie pour l'ensemble de nos concitoyens. Pour le groupe de la coopération, notre pays ne peut s'inscrire dans une stratégie de décroissance.

La rentrée 2013 est clairement marquée par la nécessité pour la France et ses entreprises de restaurer, dans le concert international, une meilleure compétitivité. Cette bataille est d'autant plus impérieuse que l'indice de compétitivité, publié la semaine dernière, du World Economic Forum de Davos, marque pour la France un nouveau glissement qui passe du 21^e au 23^e rang, loin par exemple de l'Allemagne, qui se situe en 4^e position.

L'outil privilégié dans l'avis reste celui de la fiscalité écologique. Le groupe de la coopération regrette que l'avis mette surtout en avant de nouveaux prélèvements et le signal-prix et parle peu, voire pas, de redistribution, de systèmes bonus-malus, de rémunération des services environnementaux, de mécanismes de compensation, bref de solutions moins pénalisantes en terme de compétitivité.

Les enjeux de l'importance de la prise en compte de la compétitivité des entreprises, comme la nécessité que les évolutions se fassent à fiscalité constante, sont mentionnés comme des éléments de divergence et semblent ainsi minimisés par le CESE. Pourtant la maîtrise de la fiscalité sur nos entreprises est bien une nécessité pour dégager des résultats et pouvoir investir dans des modes de production durables et dans la création d'emplois. La mise en place de

l'écotaxe risque ainsi de peser sur nos entreprises coopératives agricoles ancrées dans les territoires et qui, sur des trajets courts, n'ont pas de solution de report modal. La question des distorsions de concurrence est posée, elle est pour nous un préalable, car nos concurrents ne sont pas soumis aux mêmes contraintes.

Nos entreprises ont besoin de visibilité, de lisibilité, de stabilité et de simplification des normes et process ; nous demandons un choc de pause dans l'imagination réglementaire et fiscale. Ainsi, pour relever les défis de la transition écologique, les acteurs économiques, comme les citoyens, ont surtout besoin d'outils incitatifs et innovants, plus que d'une fiscalité punitive dans un contexte déjà très difficile.

Le groupe de la coopération s'est abstenu.